

Nous rappelons que :

- la dépose des déchets verts se fait à la plateforme de compostage et non au pied de son panneau indicateur qui se situe bien en aval de celle-ci !
- le verre doit être déposé dans les bennes réservées à cet effet ; régulièrement, il faut ramasser le verre brisé devant !
- les publicités ont également leur benne dédiée (et non pas dans la poubelle des abris bus) ; des autocollants « stop pub » sont disponibles en mairie.

Fixons nous l'objectif d'avoir un village propre tout en optimisant le travail des agents communaux et des élus.

- **Antenne collective** (petite mise au point) : comme vous avez pu le constater, le réseau a connu quelques difficultés durant la semaine du 18 au 25 mars ; nous déplorons ce désagrément, surtout pour les personnes seules. Bien évidemment, nous avons essayé de résoudre ce problème dans les meilleurs délais et nous tenons à remercier le Président de la MJC et l'employé communal qui sont intervenus à de nombreuses reprises, y compris le week-end ; Mais en tout état de cause, il est inutile d'appeler directement l'entreprise Multi Dépannage Electronic, qui n'est en aucun cas responsable du dysfonctionnement ; il n'intervient qu'à la demande de la mairie !
- Le **secrétariat de mairie** sera fermé ce samedi 13 avril 2019.

### Événements à venir

- **1<sup>er</sup> mai : fête des 4 bans** : un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres
- **Vide-greniers** : comme vous le savez, il aura lieu le dimanche 5 mai 2019. Inscriptions à déposer en mairie dans les meilleurs délais afin de définir les rues impactées par cette manifestation.
- **Chorale « à cœur joie »** (ensemble vocal Résonances) : concert en l'Eglise d'Allamps le dimanche 19 mai à 16 h. Entrée libre.
- **Elections européennes** : 26 mai de 8 h à 18 h ; les personnes intéressées pour tenir le scrutin sont invitées à se faire connaître en mairie.
- **Juin – Allamps en fête** : Concours Pétanque, feux de la Saint-Jean... plus d'informations lors du prochain bulletin municipal.

8 conseillers municipaux sont présents (2 pouvoirs ont été remis).

Mme Mouillet est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.



### Dans ce numéro

Les délibérations du 05/04/19

Les événements à venir

Informations diverses

### Délibérations

#### **1. Vote des subventions de fonctionnement**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention aux structures suivantes :

- donneurs de sang du canton de Colombey : 100€
- Par-hand : 100€
- Familles rurales du Pays de Colombey : 55€
- Ligue contre le cancer : 40€
- une rose un espoir : 40€
- Hameçons de l'Aroffe : 100€
- Entente Sud 54 : 500€
- Amicale allamps / Barisey / Bulligny (feu d'artifice) : 900€

#### **2. Vote des taux d'imposition**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition actuels (taxe d'habitation 9.55%, foncier bâti 13.63% et foncier non bâti 25.71%).

Les recettes de ces impositions s'élèvent à 104 431€.

#### **3. Vote des budgets primitifs (eau & commune)**

##### **3.1 - Budget primitif eau**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'eau. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à 64 874.27€. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 639.20€.

Un renouvellement de l'ensemble des compteurs des particuliers non équipés en télé-relève s'effectuera dans l'année afin de faciliter le relevé de ceux-ci mais aussi pour remplacer les compteurs qui poseraient problème.

### **3.2- Budget primitif Commune**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 437 092.70€. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 266 172.96€. Les travaux d'investissement 2019 concernent notamment le report des travaux prévus en 2018, à savoir la réfection de la toiture du local technique et de nouveaux investissements tels la réfection d'une salle de bain d'un logement communal, l'aménagement du cimetière, des vestiaires du stade municipal, la création d'un trottoir rue des Cités, la réfection de la tour de l'Eglise, de la voie communale menant à Bulligny et la pose de panneaux de signalisation.

A noter que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat diminue encore de plus de 14 % cette année. Jusqu'en 2013, elle s'élevait à plus de 37.000€ ; en 2019, elle n'est plus que de 11.849 €.

### **4. Action aides habitat 2019**

Le conseil municipal décide de reconduire les subventions communales aux travaux suivants :

Façade - Toiture : 10% pour un plafonnement de travaux de 6 000€ (soit un plafond de 600€)

Isolation : 10% pour un plafonnement de travaux de 5 000€ (soit un plafond de 500€)

Lutte contre les vacances d'habitation : 500€

Action de maintien à domicile : de 300€ à 500€ (en fonction du type de travaux)

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois subventionne ces actions à la même hauteur que la commune.

### **5. Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois : modification statutaire – sécurisation de l'approvisionnement en eau potable-**

Afin de pouvoir pallier au manque d'eau éventuel, la communauté de communes propose d'effectuer une étude afin de définir les conduites à réaliser entre les différents villages pour sécuriser l'approvisionnement en eau de tous les villages de notre territoire.

Le conseil municipal souhaite obtenir de la part de la communauté de communes plus de précisions concernant cette étude (son étendue, le principe de fonctionnement d'une telle installation, ...). Le conseil municipal décide de reporter cette délibération dans l'attente des informations demandées.

### **6. Vente d'eau à la commune de Barisey-la-Côte**

Plusieurs rencontres avec la commune de Barisey la Côte ont eu lieu depuis décembre 2017 en mairie d'Allamps afin de redéfinir la convention liant les deux communes quant à la vente d'eau potable. La commune d'Allamps fournit à la commune de Barisey la Côte près d'¼ de sa consommation en eau potable.

Aucun accord n'ayant abouti, la commune d'Allamps a dénoncé la convention (dans le but d'une renégociation de la tarification) comme prévu à l'article 4 de la convention.

La commune de Barisey-la-Côte a sollicité une nouvelle réunion et il a été décidé d'un commun accord de fixer le prix de vente de l'eau à 1€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les taxes à payer à l'agence de l'eau reste à la charge de la commune de Barisey la Côte qui les rembourse à la commune d'Allamps. Il a été décidé par ailleurs que le prix de l'eau potable augmentera de 0,02€/m<sup>3</sup> par an, avec la possibilité de revoir la convention si la consommation en eau de la commune de Barisey la Côte dépasse 5.000m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

### **7. Encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

A l'heure actuelle, l'ONF encaisse les ventes de bois et reverse le montant des ventes à la commune. En revanche, si le bois est acheté par un marchand de bois, la commune encaisse directement la recette de la vente.

Afin d'obtenir un encaissement direct des ventes effectuées par l'ONF, le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF.

### **Informations diverses**

**Incivilités** : La commune constate et déplore une recrudescence d'incivilités (destruction et vol de panneaux, dégradation de la halle couverte, vol d'une chaîne autour de l'église, dépose de déchets, déjections canines...).

**Toutes ces incivilités ont un coût pour la commune et donc par conséquence pour nous tous, les habitants.**